

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Le Conseil municipal nomme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

1/ Election du maire:

Le Maire sortant ouvre la séance et cède la place à Madame Marie-Claude GUILLEMOT, doyenne de l'assemblée pour l'élection du nouveau maire. Seul candidat au poste de maire, Monsieur Jean-Louis DESBORDES, est élu maire de la commune de Condal par 10 voix et une abstention.

2/ Nombre des Adjoint:

Le maire précise au conseil qu'il souhaite être secondé par 3 adjoints pour cette mandature.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du maire de passer à trois adjoints. Une délibération sera prise à cet effet.

3/ Election des Adjoint:

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints

- Madame Françoise WILLAUER, seule candidate au poste de 1^{er} Adjoint est élue à ce poste par 10 voix et 1 abstention.

- Madame Elisabeth LYONNAIS, seule candidate au poste de 2^{ème} Adjoint, est élue à ce poste par 10 voix et 1 abstention.

- Monsieur Claude BOURCET, seul candidat au poste de 3^{ème} Adjoint, est élu à ce poste par 10 voix et 1 abstention

4/ Indemnité du maire et des Adjoint:

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants, le conseil municipal décide de fixer les indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

Indemnité mensuelle du maire :

17 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, soit une indemnité de 646.25 € brute mensuelle

Indemnités mensuelles des adjoints :

4.4 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, soit une indemnité de 167.27 € brute mensuelle

Pour ce qui concerne l'indemnité des adjoints, il convient de préciser qu'elle a été recalculée à la baisse afin que l'option de passer à 3 adjoints ne génère pas d'augmentation du montant global des indemnités des élus par rapport à la précédente mandature.

La rémunération des élus s'effectuera trimestriellement.

5/ Désignation des membres du CCAS:

Les membres élus au sein du conseil sont :

Madame Françoise WILLAUER
Madame Elisabeth LYONNAIS
Madame Marie-Thérèse MICHAUD
Madame Emilie PONT
Madame Marie-Claude GUILLEMOT
Monsieur Lionel CABUT

Les membres « extérieurs » nommés par le maire sont :

Madame Marie-Line LONJARRET
Madame Annick BESSON
Madame Virginie MAZOYER
Madame MARYSE CANNARD
Madame Aurélie YASSIBAMBA
Madame Sandrine MARZA

6/ Les commissions communales:

Le conseil municipal opte pour l'organisation suivante : les commissions communales sont ouvertes à tous élus intéressés. Elles sont pilotées par deux (ou trois) référents par domaine, lesquels seront les interlocuteurs et les rapporteurs au conseil pour le domaine qui leur est dévolu.

Gestion salle des fêtes:

Lionel CABUT
Rodolphe MAZOYER
Françoise WILLAUER

Site internet ADSL :

Lionel CABUT
Françoise WILLAUER

Entretien cimetières:

Claude BOURCET
Michel MOULON

Planification travaux voirie:

Claude BOURCET
Lilian MALIN
Rodolphe MAZOYER

Travaux bâtiments communaux:

Lionel CABUT
Rodolphe MAZOYER
Michel MOULON

Matériel communal :

Lilian MALIN
Michel MOULON

Cadre de vie/ Fleurissement/Randonnées :

Marie-Claude GUILLEMOT
Elisabeth LYONNAIS

Affaires scolaires :

Elisabeth LYONNAIS
Marie-Thérèse MICHAUD
Françoise WILLAUER

Affaires sociales :

Emile PONT
Françoise WILLAUER

Finances et budget :

Lionel CABUT
Elisabeth LYONNAIS

Assainissement non collectif (SIVOM/SPANC) :

Marie-Claude GUILLEMOT
Françoise WILLAUER

Archivage :

Françoise WILLAUER
Michel MOULON

Sécurité bâtiments :

Lionel CABUT
Michel MOULON

7/ Réunions hebdomadaires des adjoints :

Le maire propose de réunir les adjoints chaque jeudi de 18h30 à 20h pour faire le point sur les dossiers d'actualité et rendre compte des diverses participations à des travaux ou des réunions. Le principe de ces réunions, dont la périodicité pourra être adaptée en fonction de la charge de travail, est accepté.

Le maire précise que ces réunions sont ouvertes à tous les conseillers, un cahier de liaison sera mis en place pour les questions à traiter .

8/ Comité de rédaction du bulletin municipal:

Françoise WILLAUER
Elisabeth LYONNAIS
Marie-Claude GUILLEMOT
Emilie PONT

9/ Vote des taxes directes locales

Le Maire effectue une présentation sommaire de la situation financière et de l'état de la dette de la commune. Il présente ensuite au Conseil Municipal un tableau récapitulatif de l'historique des taux pratiqués et détaillant différentes simulations d'augmentation de taux avec leur impact sur le produit fiscal attendu pour 2014.

Le conseil, après discussion, opte pour une revalorisation des taux d'imposition à hauteur de 2%.

Le Maire

Jean-Louis DESBORDES